

CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

COMPTE – RENDU de la séance du mardi 11 avril 2017 à 20 h 30

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER, Martine CAGNAT
MM. Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Rudy PISCERI, Michel ROBLOT

Absents représentés : Mme Valérie SASSI pouvoir à Mme Ginette QUIVIGER, M. Jean-Pierre CAUSSARD pouvoir à M. Daniel HUGOT et M. Christophe MATHIEU pouvoir à M. Rudy PISCERI

Absent non excusé non représenté : Monsieur Arnaud TISSIER

Madame Ginette QUIVIGER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

1. VOTE DU BUDGET

a) Approbation des comptes de gestion (comptabilité de la Trésorerie)

Budget principal - FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	259 904,03	013. Atténuations de charges	43 022,34
012. Charges de personnel	451 448,24	70. Vente et produits du service	187 249,82
014. Reversement de fiscalité	300 289,00	73. Impôts et taxes	1 088 538,00
65. Autres charges de gestion courante	295 823,14	74. Dotations et participations	313 388,30
66. Charges financières	57 911,24	75. Autres produits de gestion courante	71 290,03
042. Opérations d'ordre	72 770,23	76. Produits financiers	39,33
067 Charges exceptionnels	380,88	77. Produits exceptionnels	60 918,16
TOTAL dépenses de l'exercice	1 438 526,76	TOTAL recettes de l'exercice	1 764 445,98
		Excédent antérieur reporté	393 096,76
TOTAL dépenses au 31/12/2016	1 438 526,76	TOTAL recettes au 31/12/2016	2 157 542,74
Résultat de la section de fonctionnement = + 719 015,98 €			

Budget principal - INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
Immobilisations corporels	63 347,04	Subventions d'équipement	105 670,69
Emprunt et dettes assimilés	629 294,76	Emprunts	690,00
Subventions d'équipements versées	19 668,18	Opérations patrimoniales	72 770,23
Immobilisations incorporels	3 456,96	Dotations, fonds divers (FCTVA...)	17 712,12
Amortissement en cours	92 953,85	Excédent de fonctionnement capitalisé	105 527,45
TOTAL dépenses d'investissement	808 720,79	TOTAL recettes d'investissement	302 370,49
Déficit antérieur reporté	105 527,45		
TOTAL dépenses au 31/12/2016	914 248,24	TOTAL recettes au 31/12/2016	302 370,49
Résultat de la section d'investissement = - 611 877,75€			

Budget assainissement - EXPLOITATION

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	48 361,39	70. Vente et produits du service	1 442,40
012. Charges de personnel		74. Dotations et participations	12 580,15
66. Charges financières	5 668,05		
042. Opérations d'ordre	99 230,04	042. Opérations d'ordre	56 150,00
TOTAL dépenses de l'exercice	153 259,48	TOTAL recettes de l'exercice	70 172,55
		Excédent antérieur reporté	95 014,23
TOTAL dépenses au 31/12/2016	153 259,48	TOTAL recettes au 31/12/2016	165 186,78
Résultat de la section d'exploitation = + 11 927,30 €			

Budget assainissement- INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
Dépenses financières	31 883,68	Dotations, fonds divers (FCTVA...)	2 050,50
Opérations d'ordre	56 150,00	Opérations d'ordre	99 230,04
TOTAL dépenses d'investissement	88 033,68	TOTAL recettes d'investissement	101 280,54
		Excédent antérieur reporté	77 868,48
TOTAL dépenses au 31/12/2016	88 033,68	TOTAL recettes au 31/12/2016	179 149 ,02
Résultat de la section d'investissement = + 91 115,34 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE les Comptes de Gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016

b) **Approbation des comptes administratifs** Budget Principal et Budget Assainissement

Il est exposé que les comptes administratifs pour l'exercice 2016 sont rigoureusement identiques aux comptes de gestion. Madame le Maire sort de la salle et laisse les membres du Conseil délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE les Comptes Administratifs pour l'exercice 2016

c) **Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AFFECTE le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2015 reporté	+ 393 096,76 €	- 105 527,45€
Résultat 2016	+ <u>325 919,22 €</u>	- <u>506 350,30 €</u>
Résultat consolidé au 31/12	+ 719 015,98 €	- 611 877,75 € à reporter au 001
Affectation du résultat	- <u>611 877,75 €</u> →	+ <u>611 877,75€ à inscrire au 1068</u>
Solde à reporter au 002 :	+ 107 138,23 €	-----

Il est rappelé que le budget Assainissement présente un solde positif dans les deux sections (exploitation et investissement). Aucune affectation du résultat n'est donc nécessaire.

d) **Vote des taux**

Madame le Maire explique que la Commission des Finances a élaboré le budget sur la base de taux qui ont changé.

Taxe d'habitation : lors de la réforme de la taxe professionnelle (2011) la commune a récupéré la taxe d'habitation que percevait auparavant le Département selon un taux de 8,19%. Ce qui avait augmenté mécaniquement le taux de la commune de 12,03% à 20,22 %. Pour 2017, suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique, cette partie est perçue par la Communauté de Communes, ce qui ramène le taux communal à 12,03 %

Taxes Foncières sur le Bâti et sur le Non Bâti : taux inchangés

Cotisation foncière des Entreprises : perçue dorénavant par la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ VOTE les taux d'imposition 2017 comme suit :

	2016			2017		
	BASES effectives	TAUX voté	PRODUIT réel	BASES prévisionnelles	TAUX voté	PRODUIT attendu
Taxe d'habitation	1 442 484	20,22 %	291 670	1 480 000	12,03%	178 044
Taxe fonc. Bâti	1 137 487	22,75%	258 778	1 080 000	22,75%	245 700
Taxe fonc. Non b.	97 221	41,84%	40 677	97 600	41,84%	40 836
CFE	366 080	17,92%	65 602			0
			656 727			464 580

e) Vote des budgets primitifs

Le budget primitif 2017, qui a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission des Finances, est présenté ainsi :

Budget principal – FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	350 056	002. excédent antérieur reporté	107 138
012. Charges de personnel	528 000	013. Atténuations de charges	44 550
014. Reversement de fiscalité	300 000	70. Vente et produits du service	204 530
65. Autres charges de gestion courante	304 833	73. Impôts et taxes	1 090 344
66. Charges financières	52 116	74. Dotations et participations	231 378
67. Charges exceptionnelles	500	75. Autres produits de gestion courante	75 030
042. Opérations d'ordre	12 771	76. Produit de participation	100
022. Dépenses imprévues	5 000		
023. Virement à la section d'investissement	199 794		
TOTAL dépenses de l'exercice	1 753 070	TOTAL recettes de l'exercice	1 753 070

Budget principal – INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
001. déficit antérieur reporté	611 878	021. Virement de la section de fonctmt	199 794
20. Licences (informatiques)	4 500	16. Dépôts et cautions	4 500
16. Emprunt	122 950	040. Amortissements	12 771
203. Etude en cours	28 800	024. Cession d'immobilisations	62 147
204. Subventions d'équipement	62 117		
21. Immobilisations (achats et petits travaux)	309 900	1068. Excédent de fonctmt capitalisé	611 878
<i>Dont Eglise (toiture + accessibilité) 50 000 €</i>		10. Dotations et fonds (FCTVA)	258 229
<i>Logements 45 000 €</i>			
<i>Signalisation + radar pédagog. 40 000 €</i>			
<i>Agrandissement locaux technique 40 000 €</i>			
23. Immo. en cours (opérations importantes)	95 000	13. Subventions	
<i>Dont 2^{ème} tranche abords du gymnase 20 000 €</i>		<i>Dont DETR, SIPL et Env. Parl. 85 826 €</i>	85 826
<i>Aménagement Porte de Varennes 30 000 €</i>			
<i>Trottoirs avenue de Chablis 45 000 €</i>			
TOTAL dépenses de l'exercice	1 235 145	TOTAL recettes de l'exercice	1 235 145

Le passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) engendre 3 conséquences :

- La Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs (3CVT) perçoit désormais la fiscalité professionnelle en lieu et place de la commune (Cotisation foncière des entreprises, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux ...). (413 502 €)
- La 3CVT perçoit désormais l'ancienne taxe d'habitation du département ce qui ramène le taux de la commune à ce qu'il était avant la réforme de la taxe professionnelle. (Soit un transfert de 121 212 €)
- La 3CVT versera une allocation compensatrice d'un montant égal à la somme des deux composantes détaillées ci-dessus. (534 714 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 de la commune

Budget assainissement – EXPLOITATION

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	56 000	002. excédent antérieur reporté	11 927
012. Charges de personnel	16 000	70. Vente et produits du service	151 500
66. Charges financières	5 200	74. Dotations et participation	3 000
042. Opérations d'ordre	100 084		
023. Virement à la section d'investissement	45 293	042. Opérations d'ordre	56 150
TOTAL dépenses de l'exercice	222 577	TOTAL recettes de l'exercice	222 577

Budget assainissement – INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
21. Immobilisations	81 972	001. excédent antérieur reporté	91 115
16. Emprunt	21 870	021. virement de la section d'exploit.	45 293
040. Opérations d'ordre	56 150	040. Amortissements	100 084
23. Opérations d'équipement	78 000	010. Dotations fonds divers et réserves	1 500
TOTAL dépenses de l'exercice	237 992	TOTAL recettes de l'exercice	237 992

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 de l'Assainissement

2. DECISION ECOLE DE LORDONNOIS

Le Maire expose que le projet de transformation de l'ancienne école de Lordonnois en logement, élaboré par l'architecte M. BOTTE, représente une dépense supérieure à 200 000 €. Lors de sa séance du 6 décembre 2016, le Conseil avait sursis à statuer. Lors de la commission Finances préparatoire au budget, les élus ont estimé que le coût de cette opération était trop important. La réflexion les a menés vers la possibilité de vendre ce bien, composé de l'ancienne école et de l'actuel logement puisque ce sont deux parties d'un même bâtiment. Madame le Maire demande à ses collègues de statuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de vendre, en un seul lot, le bien immobilier composé de l'ancienne école, du logement existant et des cours.
- MANDATE le Maire pour informer la locataire et pour lui trouver une solution de relogement.

3. TRAVAUX D'EXTENSION DE CUYPER

Madame le Maire fait part du projet de convention financière établie par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne pour l'extension des réseaux nécessaires à l'alimentation de la Prise d'Eau vendue l'année dernière par la commune à M. De Cuyper et Mme Ramulic.

Convention financière

Travaux Basse Tension (BT)	coût	20 033,03 € TTC	dont 11 018,17 € à la charge de la commune
Travaux Eclairage Public	coût	552,64 € TTC	dont 276,32 € à la charge de la commune
Travaux Réseau Télécom	coût	6 769,78 € TTC	dont 4 738,85 € à la charge de la commune
TOTAL		27 355,45 € TTC	dont 16 033,33 € à la charge de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention financière selon les conditions présentées ci-dessus.

4. TRAVAUX D'EXTENSION BARDOUL

Madame le Maire fait part du projet de convention financière établie par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne pour l'extension des réseaux nécessaires à l'alimentation du pavillon de M. et Mme BARDOUL, rue Reine de Sicile.

Convention financière

Travaux Basse Tension (BT)	coût	10 006,98 € TTC	dont 5 503,84 € à la charge de la commune
Travaux Eclairage Public	coût	833,91 € TTC	dont 416,96 € à la charge de la commune
Travaux Réseau Télécom	coût	3 335,67 € TTC	dont 2 334,97 € à la charge de la commune
TOTAL		14 176,56 € TTC	dont 8 255,77 € à la charge de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention financière selon les conditions présentées ci-dessus.

Une remarque est faite concernant la différence de coût des travaux d'éclairage public entre les deux conventions financières.

5. CONTRAT M. BOTTE

Madame le Maire explique que M. BOTTE a déposé le projet de contrat de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne école de Lordonnois en logement. Ce contrat comporte la partie projet ainsi que la partie suivi des travaux pour un taux d'honoraires établi à 10 % d'un montant prévisionnel de 233 150 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à douze pour et une abstention :

➤ ACCEPTE le contrat de maîtrise d'œuvre selon les conditions précisées ci-dessus.

6. FIXATION DU LOYER POUR LE LOGEMENT 3 GRANDE RUE

Madame le Maire explique que les travaux de rénovation du logement situé à l'étage du 3 grande rue se terminent actuellement. Afin de permettre sa mise en location, elle demande au Conseil de fixer le tarif. Elle rappelle que ce logement était précédemment loué 430 € par mois mais que la rénovation lui apporte une plus-value certaine.

Madame le Maire propose de fixer le loyer à 500 € et 40 € de charges à prévoir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à onze pour et deux abstentions :

➤ ADOPTE la proposition de loyer pour le logement 3 grande rue.

Informations diverses

- La commission travaux a été fixé le mardi 2 mai 2017 à 20h00.

- Madame le Maire fait part d'un courrier de trois personnes âgées concernant une demande de ramassage de déchets verts ainsi qu'un problème relatif à un trottoir en mauvais état. Les élus ont conscience que les déchets verts nécessitent une évacuation parfois difficile mais pensent que ce service ne peut être assuré par la commune. Concernant le trottoir, des travaux seront engagés pour le rendre praticable.

Questions diverses

- Madame De Cuyper fait état d'une mise à jour nécessaire du site internet.

Séance levée à 22 h 25.